

A peine a-t-il disparu que le Maniquet se jette en avant, avec un bruyant éclat de rire, tandis que Mandine, vaincue par l'émotion, s'affaisse sans connaissance.) — Rideau.

ACTE III

LA CHAMBRE A COUCHER DE LAURENT

Une vaste pièce, très claire, à l'étage. A gauche, au premier plan, une porte ; au second plan, un grand lavabo en bois de citronnier, d'une forme surannée. Au fond, à gauche, la fenêtre à double-battant ouverte sur un balcon à balustrade de bois peint en vert ; au milieu du panneau, une grande garde-robe en vieux chêne, dans le style naïvement orné de l'ancienne menuiserie liégeoise ; à côté, la porte à double-battant donnant sur l'escalier. A droite, au premier plan, le lit, large et bas, en acajou foncé, surmonté d'un ciel de lit d'où tombent des rideaux clairs à ramages ; au second plan, la cheminée, fermée par un écran et dont la tablette de marbre est garnie de potiches, de photographies encadrées, etc. Aux murs, au-dessus du lit, un crucifix ; en face, de chaque côté du lavabo, les portraits de deux vieillards, homme et femme, dans des cadres ovales, en bois doré. Quelques sous-verres accrochés ça et là, deux chaises en acajou et un fauteuil, tous trois garnis de reps, complètent l'ensemble, d'un caractère d'aisance modeste et de paix souriante.

Scène I

DANIEL, puis MANDINE.

(Daniel, endimanché, s'occupe à brosser, avec un soin minutieux, une redingote noire).

(S'arrêtant, méditatif)

Ces beaux habits de fête, qu'on met si rarement,
On dirait que, sortis de l'armoire où ils dorment,
Ils gardent dans leurs plis un peu de songerie,
Que le grand jour les gêne et que c'est à regret
Qu'ils quittent les coins noirs tout remplis de leurs rêves...

(Un silence. Souriant)

Il y a un mois à peine, les fiançailles,
— Et aujourd'hui, la noce !
Faut-il avoir trente ans, faut-il
Se connaître toute une vie,
Pour être si pressé ?..

(Il rit et se remet à brosser.)

Entre, à gauche, en vêtements de fête également, Mandine, le visage pâle et la démarche lasse, porteuse d'une cruche qu'elle vide dans l'aiguière placée sur le lavabo, dans le bassin. Puis elle pose la cruche et demeure à rêver, en regardant dans le vague.)

(S'arrêtant de nouveau de brosser et observant Mandine du coin de l'œil)

On n'a pas l'air bien gai, malgré ses beaux habits...

(L'interpelant)

Hé ! Mandine !

MANDINE *(comme sortant d'un rêve et relevant lentement la tête).*

Quoi ?

DANIEL *(déposant sur une chaise les objets qu'il tient à la main).*

Viens...

(Elle s'approche. Daniel lui pose la main sur l'épaule et la regarde un instant, avec gravité).

Tu crois peut-être que ça ne se voit pas ?..

(Mandine fait un geste d'indifférence et de lassitude).

(Paternellement)

Vois-tu, les vieux comme moi y voient parfois plus clair
Que les jeunes.

Un cœur ardent, plein d'une unique chose,
Trouble les yeux et brouille les idées ; —
Tandis que nous...

(Lui prenant la main doucement)

Est-ce depuis longtemps que tu l'aimes,
Notre maître, dis ?

MANDINE *(à voix basse et simplement, sans manifester la moindre émotion, le regard lointain)*

Oui...

DANIEL *(cordialement)*

Je ne le dirai pas, moi, sois tranquille ;
Mais il faut éviter
Que d'autres le devinent,
Car les mauvaises langues marcheraient. Et puis...

(Lui caressant la main tendrement)

Et puis, il faut me promettre, Mandine,
D'avoir bon courage,
De tâcher d'oublier,
Puisque ce n'était pas possible,
Tu sais bien...

(Mandine ne bouge pas. Insistant)

Ecoute : Avant d'entrer ici,
— J'étais jeune alors, je n'avais pas trente ans, —

Je servais à la ville ; mon ancien capitaine
M'avait gardé.
Il avait une fille, belle !.. *(plus vite)* — Enfin,
Je l'aimais, comme je n'avais jamais,
Comme je n'ai plus aimé,
Puisque je suis resté seul...
Et il m'avait semblé...

(Il fait le geste de chasser une pensée obsédante et continue d'un ton saccadé)

Hé bien ! je suis parti un jour comme un voleur,
Je suis venu ici, et je n'ai plus repris
Le chemin de la ville...
J'ai pleuré de longs mois ;
Je mordais, la nuit, mon coussin,
Pour ne pas crier... *(Se calmant par degrés)*
Et puis, quoi ? tout s'apaise.
Ces grands amours perdus, ce sont comme des morts
Qu'on s'ensevelit dans le cœur.
On souffre tant d'abord, qu'on pense
Ne jamais cesser de pleurer...
Mais le chagrin s'égoutte avec les larmes ;
La mort de ceux qu'on aime et les amours défunts
Ne laissent plus enfin, dans le cœur apaisé,
Qu'un tranquille regret, une mélancolie...

(Se redressant, et avec une certaine sévérité)

Ce qui ne se perd pas, c'est la fierté que donne
Une bonne conscience,
D'arriver sans faiblir jusqu'au bout de la vie,
D'avoir tout accepté comme le sort l'apporte,
Le bon et le mauvais, les joies et les misères, —
D'avoir fait son devoir !..

(Mandine fait, comme avec condescendance et par lassitude de répondre, un geste d'approbation. Puis elle se détourne sans mot dire et sort lentement par la porte de gauche. Daniel la suit un instant des yeux, puis sort sur ses pas, en hochant la tête.)

Entre vivement, par la porte du fond, Laurent, en pantalon noir, gilet blanc, chemise empesée, faux-col élevé ; il est en bras de chemise et tient à la main une cravate blanche avec laquelle il se dirige, tout souriant, vers le lavabo, s'apprêtant à compléter sa toilette.

A ce moment, la porte s'ouvre de nouveau et le Maniquet parait. Il jette derrière lui un regard furtif, entre sans bruit et referme la porte.)

LE MANIQUET *(à mi-voix)*.

Monsieur Laurent...

LAURENT *(se retourne et, reconnaissant le Maniquet, fait un mouvement d'impatience)*.

Comment, c'est encor vous ! C'est la troisième fois
Depuis quinze jours...
Qui donc vous a laissé monter ?

LE MANIQUET.

La porte était ouverte ; je suis venu... *(Humblement)*
Je ne reviendrai plus. Mais c'est demain
Que vient mon procès...
Je me suis décidé à venir
Pour vous parler encor
Et vous prier, une dernière fois,
De retirer votre plainte...

LAURENT *(d'un ton net)*.

Non. Je vous ai dit pourquoi.
Je vous ai averti
Assez souvent, mais sans succès.
Vous avez continué à me faire du tort,
A critiquer partout mes traitements,
A semer la défiance
Contre moi...
Aujourd'hui, c'est assez ; il faut qu'un de nous deux
Cesse —
Et je vous promets bien que ce ne sera pas moi !

(Il se détourne délibérément et continue sa toilette, fouillant dans ses tiroirs.)

LE MANIQUET

(comme préparé à un échec, ne semble pas disposé à insister. Mais au fur et à mesure que Laurent poursuit sa diatribe, l'attitude humble et suppliante du guérisseur fait place à un air de défi et de colère concentrée.)
(D'une voix sourde)

Alors, vous refusez ?

LAURENT (*décidé*).

Oui.

LE MANIQUET (*menaçant*).

Vous m'envoyez en prison, mais vous regretterez
Ce que vous faites là... (*Souriant d'un air étrange*)
On dit que je suis sorcier, que je suis aussi fort
A donner le mal qu'à le prendre,
Que j'ai le mauvais œil et sais jeter des sorts...

(*Reprenant son air sérieux et menaçant, il fait deux pas en avant et étend le bras vers Laurent. Plus haut*)

Vous vous mariez tantôt, Monsieur Laurent, mais ceci
Ne vous portera pas bonheur !..

(*Laurent se retourne furieux et montre la porte d'un geste énergique. Le Maniquet répond par un dernier geste de menace, ouvre la porte et sort brusquement, avec un rire muet.*)

LAURENT (*seul, encore impatienté et mécontent*)

Ce charlatan a failli me gâter ma journée !..

(*Déjà rasséréiné*).

Allons !

(*Il reprend sa cravate qu'il avait déposée sur le lavabo, se la passe derrière le cou et, se plaçant devant la glace, les reins cambrés et le torse en avant, il se met en devoir de se « faire un nœud ». Mais celui-ci n'est pas réussi ; il le défait vivement et recommence, sans plus de succès, une seconde, puis une troisième fois, en s'impatientant à mesure. Hors de lui finalement :)*

Ah ! mais ! par exemple !

Et dire que l'on m'attend...

(*Il arrache sa cravate, va vivement vers la porte de gauche et l'ouvre.*)

(*Appelant*)

Mandine ! Mandine !

(*Mandine paratt, toujours dans la même attitude passive. Sans rien remarquer, Laurent lui tend l'objet qu'il tient à la main*)

(*Foyusement*)

Tiens ; fais-moi un nœud, —

Le nœud des dimanches !

(*Avec une pointe d'émotion*)

M'en as-tu fait, des nœuds, depuis quatre ans ! —

Et, tu sais, c'est aujourd'hui le dernier... (*Gaiement*)

Fais-le donc beau !

(*Mandine accepte la cravate, la regarde un instant d'un air rêveur, s'approche et, étendant les bras, la passe lentement au-dessus de la tête de son maître ; elle reprend ensuite les deux bouts, mais, tournant la tête, elle reste encore un court instant comme distraite, perdue dans ses réflexions.*)

LAURENT (*étonné*).

Et bien ? Qu'est-ce que tu attends ?

(*Mandine tressaille, redresse la tête et, s'approchant tout près, commence lentement à nouer le nœud.*)

Mais, subitement, elle lâche le ruban d'étoffe, saisit à pleines mains la tête de Laurent et, l'appuyant contre ses lèvres, couvre de baisers impétueux la bouche, les yeux, le visage du jeune homme qui, surpris par cette attaque imprévue, met un instant à se dégager.

Enfin, il se rejette en arrière, regardant stupéfié Mandine, qui s'est elle-même reculée en chancelant, comme frappée de vertige. Les yeux toujours fixés sur son maître, elle porte les mains à son visage comme dans un sentiment d'horreur, pousse un soupir profond : « Ah ! » puis, prenant sa course, elle passe comme une flèche devant le jeune homme, se précipite sur le balcon et disparaît dans le vide.

Laurent, qui s'est ressaisi, vole sur ses pas, se penche rapidement, mais se redresse aussitôt avec un geste d'épouvante et court vers la porte du fond en criant : « A moi !... Daniel !... Daniel !... A moi !... » On entend ses appels se perdre dans l'escalier ; la scène reste vide pendant quelques minutes.

La porte se rouvre et Daniel paratt, marchant à reculons. Il porte Mandine inanimée, aidé par Laurent. Alice, en toilette de noce, les suit tout en larmes, ainsi que quelques villageois endimanchés, la figure consternée.)

LAURENT (*faisant signe de la tête*).

Ici... sur le lit.

(*On étend Mandine, toujours inanimée, sur le lit, autour duquel tous se groupent, Alice agenouillée au pied et sanglotant, Laurent de l'autre côté, les paysans derrière lui ; Daniel seul est un peu à l'écart, au milieu de la scène, contemplant Mandine d'un air de profonde et méditative tristesse. Silence prolongé.*)

Enfin, Mandine remue faiblement ; — tous regardent avec anxiété. Ses mains font en tremblant quelques mouvements mal dirigés, elle roule doucement la tête à droite et à gauche, ouvre les yeux et reconnaît Laurent. Alors, elle se redresse avec effort, le regardant avidement.)

MANDINE (d'une voix faible .

C'est fini... mais j'aurai tout de même...

(Daniel, de la place où il se tient, esquisse involontairement un geste anxieux, inaperçu des assistants, si ce n'est de Mandine elle-même, qui s'interrompt aussitôt et se laisse retomber).

(D'une voix plus faible encore)

Je voulais voir... dehors... et me suis trop penchée...

(La voix lui manque; tout son corps se détend, et elle ne bouge plus. Laurent se détourne en crispant la main devant ses yeux. Daniel étend le bras, dans un geste de solennelle approbation, les autres hommes se découvrent. Au moment où le rideau commence à se fermer, la porte du fond se rouvre brusquement et un bedeau entre, suivi d'un prêtre; en voyant l'attitude des assistants, celui-ci demeure dans l'embrasure de la porte et baisse la tête avec accablement). — Rideau.

ERNEST CLOSSON.



Intermédiaire wallon

Questions

« **Faire boire saint Vincent.** » — Une note de notre ancien et regretté collaborateur FRANÇOIS RENKIN, retrouvée ces jours-ci, est ainsi conçue : « A la Mallieue, on faisait boire saint Vincent ». C'est là une indication bien incomplète, comme on en prend à la volée, quand on surprend, dans une conversation, un détail digne d'être noté, et qu'on se réserve de l'exposer et de le commenter à loisir. La mort n'a pas permis à Renkin de nous dire ce qu'il avait appris. Quelqu'un de nos collaborateurs peut-il nous éclairer ?

O. C.

Les femmes wallonnes : ce qu'on en a dit. — Dernièrement (ci-dessus, p. 25), on disait qu'une de leurs caractéristiques était de donner d'abondants baisers : j'ai répondu comme j'ai pu (p. 97) à cette imputation et, jusqu'à présent, je n'ai vu nulle riposte.

Je relisais, les jours passés, un très curieux roman de Xavier DE REUL, *les Enfants d'Apollon*, dont WALLONIA a publié un chapitre, et que l'*Illustré Wallon* (1908, dernière année) a reproduit dans son entier. Et j'y ai vu, p. 113 de l'édition princeps (Weissenbruch 1890), cette simple phrase : « Les femmes liégeoises dirigent haut la main les affaires ».

Je vois aussi que M. KURTH, dans son magistral ouvrage *La cité de Liège au moyen âge*, quand il parle de « la vie religieuse, morale et intellectuelle » de nos ancêtres (chap. XVII, dans le t. II, p. 298), dit beaucoup de bien des femmes liégeoises :

« Ce qui est pour la Cité la plus précieuse garantie de santé morale, c'est la vertu de nos femmes. Il n'y a pas un aspect de sa vie qui soit aussi satisfaisant. Les Liégeoises ont à un haut degré le sentiment du devoir ; elles sont fidèles à leurs « barons » ; elles peinent dur dans les basses classes, où la pauvre *botresse* fait courageusement les métiers les plus fatigants ; aussi Liège, qui est paradis des prêtres, passe-t-il pour le purgatoire des

femmes. Un témoin digne de foi, Jacques de Vitry, leur consacre une page émue, où il glorifie non seulement celles qui se cachent sous le voile des religieuses, mais aussi les veuves, les mères de famille et les jeunes filles : toutes pratiquent les vertus chrétiennes, toutes vivent dans la chasteté et dans la charité. Et un demi-siècle plus tard, l'auteur de la *Vie d'Odile* rend aux femmes liégeoises le même témoignage. »

Cet accord dans l'éloge, d'un historien fouilleur d'archives et d'un romancier philosophe et observateur, permet de croire que d'autres auteurs ont pu être tentés d'écrire sur le même sujet.

Il serait intéressant de réunir les opinions émises dans le passé (et même dans le présent !) par des auteurs sérieux, sur les femmes wallonnes.

Mais d'abord, quelle est cette page émue, écrite par Jacques de Vitry ? Et quel est, dans ses termes, l'hommage rendu par l'auteur de la *Vie d'Odile* ?

LEGIA.

Réponses

Cent moins un (XVII ; XVIII, 99). — Dans le précédent article sur ce sujet, on rappelait que, suivant la loi belge l'emphytéose ne pourra être établie par un terme excédant quatre-vingt-dix-neuf ans, ni au dessous de vingt-sept ans. On ajoutait : « Cette loi est en dehors du Code Civil ; jusqu'en 1824, l'emphytéose était régie par le droit coutumier. Il serait intéressant de savoir si le terme de 99 ans a été pris dans la coutume ; celui de 27 ans paraît avoir été dicté par la préoccupation de la prescription légale, qui est de 30 années. »

M. EDMOND PICARD, dont l'attention a été attirée sur cette note, nous a fait l'honneur de donner son avis.

Quant au dernier point, il répond : « Non. Voir par analogie Art. 108, 5°, Loi hypothécaire : 28 ans. » Voici cet article :

La prescription est acquise au débiteur quant aux biens qui sont dans ses mains par le temps fixé pour la prescription des actions qui donnent l'hypothèque ou le privilège.

Elle n'est acquise au tiers détenteur que par un temps requis pour la prescription la plus longue des droits immobiliers.

Les inscriptions prises par le créancier n'interrompent pas le cours de la prescription établie par la loi en faveur du débiteur ou du tiers détenteur ; mais ce dernier peut être contraint de fournir à ses frais un titre reconnaissant de l'hypothèque, à dater de la transcription de son acquisition. Vingt-huit ans après la date de ce titre, il est tenu de le renouveler, s'il possède encore l'immeuble hypothéqué.

Quant au chiffre 99 inscrit dans la loi sur l'emphytéose, l'éminent jurisconsulte renvoie aux *Pandectes belges*, art. Emphytéose, n^{os} 24 et 26, savoir :

N^o 24. — Lorsque (dans l'ancien Droit) l'emphytéose avait été concédée à terme et non à perpétuité, la durée en était ordinairement de 99 ans. — BRITZ, p. 621 ; Civil Gand, 2 août 1882 ; *Pas.* 1883, p. 17 ; *B. J.* 1883, p. 155 ; *J. enreg.* 1883, p. 367.

N^o 26. — Laurent affirme qu'il était d'usage jadis de stipuler dans nos provinces que l'emphytéose durerait cent ans et jour. C'est, nous semble-t-il, confondre, sur le rapport de la durée, l'emphytéose avec l'arrentement, lequel, d'après De Gheniet (*Institution du droit belge*, p. 303, art. 1^{er}), était un bail à longue durée dont le terme le plus commun était de cent ans et jour. V. dans la *B. J.* les observations à la suite du jugement de Gand, cité *supra*, n^o 24.

« Pour moi, si l'on a pris, notamment dans la loi de 1824, les deux durées 27 ans et 99 ans, c'est parce qu'elles sont, l'une et l'autre, des MULTIPLES de 9 ans, durée immémoriale des baux ordinaires fondée sur des utilités pratiques. L'emphytéose, dans son origine pratique, est l'accumulation de baux ordinaires, suffisamment prolongé pour que l'occupant puisse y trouver son profit et soit ainsi attiré à la conclure. Voir son origine romaine qui visait les terres stériles ayant besoin d'une longue culture pour donner du profit à l'exploitant.

EDMOND PICARD. »

Âdneus ou **Âgneus** (ci-dessus, p. 224). — Nous lisions dernièrement dans un roman belge cette observation : « Agneux ou Aeneux, terme de mépris à l'adresse des habitants de l'Ardenne et qui correspond à rustaud, non dégrossi, peu civilisé ». D'un autre côté, nous nous rappelons avoir lu quelque part que par Agneux, on désignait les gens qui se servaient d'ânes pour leur usage personnel, le transport de marchandises, le commerce de village à village, moyen de transport très employé en Ardenne.

A notre sens, aucune de ces étymologies n'est exacte et nous saisissons l'occasion de la question posée ici pour donner notre opinion.

L'*âgneus* ou l'*âdneus* est pour nous l'habitant de l'Ardenne. Nous ne nions pas qu'un grand nombre de personnes, abusées par cette apparente dérivation du mot *âgneus* de *âgne*, nom wallon de l'âne, n'aient cru et ne croient qu'*âgneus* signifie l'homme du pays des ânes, ce qui devrait être pris plutôt au sens figuré qu'au sens propre des mots, car si l'Ardenne est le pays de ces bons petits chevaux si sobres, si durs à la fatigue, si résistants aux intempéries de l'air, elle ne peut guère être le pays des ânes, animaux qui ne se développent bien que dans les contrées méridionales.

Au surplus, si quelques ânes ont servi, en Ardenne comme ailleurs, du reste, au transport de marchandises, nous ne sachons pas que leur usage ait été tellement répandu chez nos voisins que, de l'Ardenne, on ait pu dire qu'elle était le pays des ânes.

Si, abandonnant le sens propre du mot, on veut trouver dans l'*âgneus*, un rustaud, un mal dégrossi, un peu civilisé, nous répondrons qu'il y a cinquante ans, on vantait chez l'Ardennais, sa loyauté, sa politesse, son hospitalité désintéressée, ses mœurs patriarcales, son désir d'apprendre, son travail opiniâtre, sa résistance physique. Nulle part, vous ne trouverez, dans les auteurs, une allusion à sa rusticité balourde, à sa demi-sauvagerie.

Si, aujourd'hui, certaines de ses belles qualités se sont atténuées, n'est-ce pas au contact de notre civilisation avide de lucre, de plaisirs et

de jouissance ? A notre avis, ce qui enlaidit le plus notre Ardenne, ce sont ces touristes, ouvriers accourant sur leurs vélos, de nos cités industrielles, gens sans instruction, sans éducation, grossiers, insolents ; ce sont ces bourgeois vaniteux, hautains, poseurs, qu'il faut avoir vu dans les hôtels à la mode, pour se faire une idée de la réduction de leurs facultés intellectuelles et de la pauvreté de leur sol cérébral. Comparez à ces avortons de la civilisation, le robuste et sain Ardennais, et vous nous direz alors, si les ânes (au figuré) habitent l'Ardenne, ou s'ils y émigrent en été.

L'Ardennais aime à s'instruire ; l'instruction est très répandue dans le Luxembourg. Tous les services publics regorgent d'Ardennais et on vante leur intelligence, leur activité, leur opiniâtreté au travail. Ce n'est certes pas le fait de demi-sauvages et de rustauds que le désir de parvenir, d'améliorer son état social, qui caractérise la race ardennaise.

Qu'on ne l'oublie pas, l'Ardenne, par son altitude, est un pays froid, où les hivers sont longs et rudes, les étés courts et où la végétation subit un retard considérable. L'Ardenne a été un pays pauvre par la pauvreté de son sol, la médiocrité de son bétail, par ses mauvaises conditions climatiques et par l'absence de voies de communications, par conséquent, de commerce. La création de voies de chemins de fer, de tramways vicinaux lui permet aujourd'hui l'exportation de ses richesses naturelles. Les engrais chimiques sont venus enrichir son sol, le rendement en céréales a décuplé, les prairies, jadis si mauvaises, donnent abondamment, et le bétail, mieux nourri, s'améliore en même temps que s'augmente la production du beurre et du lait.

De l'ancien fâcheux état de choses, il résultait un certain dépit à se dire Ardennais. Aussi a-t-on coutume de répéter que, si on demande à un de nos voisins où commence l'Ardenne, il répond invariablement : « Ce n'est pas ici, c'est plus loin. »

L'Ardenne est une région bien déterminée au point de vue géologique. On y rencontre les terrains les plus anciens de la Belgique, nommés cambriens. Ils commencent en France où ils forment les massifs de Rocroy et de Givonne, en Belgique celui de Serpont, au sud de St-Hubert, et celui de Stavelot. Entre ce dernier et les massifs français, le dévonien inférieur est largement développé : c'est un plateau de haute altitude dépassant le plus souvent 500 mètres.

A l'époque de César, une vaste forêt recouvrait l'Ardenne, mais en dépassait de beaucoup les limites géologiques. Elle s'étendait du Rhin à la Sambre et confinait, au Sud, au pays des Rémois ou à la Champagne. Elle englobait par conséquent l'Argonne dont le nom est apparenté avec celui d'Ardenne, s'il n'en est une variante, la Lorraine, le Hunsrück, l'Eiffel, le Grand-Duché et la province de Luxembourg, l'Entre-Sambre-et-Meuse, les provinces de Namur et de Liège sur la rive droite de la Meuse, et la Prusse rhénane, le Rhin et la Meuse constituant ses frontières orientales et occidentales.

La limite septentrionale de la forêt n'a pas été indiquée par César. Lorsque Sigebert III, roi des Francs, notifia, vers 648, la fondation des

monastères de Stavelot et de Malmedy, il indiqua leur situation dans la forêt des Ardennes. Au nord de cette concession venait le domaine de Theux, entouré d'une vaste forêt dont les limites, au Nord, marquées dans la charte de donation de l'an 915, s'étendaient jusqu'à Herve. En 1159, le pape Adrien IV met Aix-la-Chapelle en Ardenne, forêt de la Gaule. Honorius III, en 1216 et 1218, y met l'abbaye de Val-Dieu. Walhor, en 1098, est dit dans le pagus d'Ardenne, mais il s'agit ici de la forêt d'Ardenne car Walhor était compris dans le Liuhgau. Il est certain qu'au nord, la forêt des Ardennes devait arriver à la hauteur de Maestricht. Elle s'étendait peut-être au-delà jusqu'au Waal, au-dessus de Clèves.

Par suite des divisions territoriales que les Francs établirent dans la grande forêt, tels les pagi du Liuhgau, du Condroz, de la Famenne, une partie seulement de la région garda le nom d'Ardenne. Elle constitue une zone qu'on fait commencer au sud de l'Amblève, quoique la plus grande partie du Franchimont en soit par sa constitution géologique. On y trouve les principales localités suivantes : Stavelot, Houffalize, Laroche, St-Hubert, Bastogne, Neufchâteau, Bouillon.

Le nom ancien des habitants de l'Ardenne était Ardenois ou Ardinois, d'où le surnom devenu nom de famille, de Lardinois ou Lardinois.

Or, en wallon, la diphtongue française *oi* devient *eu* ou *wè*. Moïs devient *meûs* ou *mwès* ; toit, *teût* ou *twèt* ; roi, *rwè* ; bois, *bwès* ; pois, *peûs* ou *pwès*. Ardenois a donc donné *Ardeneûs*, *Ardinwès*. Une ancienne voie romaine venant de vers Herve, traversant le pays de Franchimont et se dirigeant sur Stavelot, portait autrefois le nom d'« Ardeneuse Voie ». C'est à ce vocable « *Ardeneûs* » que nous rapportons la forme plus moderne *Adneûs*. La syncope de *r* est indiquée par la longue *Ā* ou *Ā* qui rappelle l'élosion d'une consonne. Le terme *Adneûs*, est généralement employé au pays de Franchimont limitrophe de l'Ardenne, tandis que celui d'*Agneûs* est usité en Hesbaye, région plus éloignée, où le mot primitif a dû s'altérer plus facilement.

De *Adneûs* à *Agneûs* l'on conviendra que la distance est courte ; une fois franchie, est entrée en jeu l'étymologie populaire qui se contente de si peu. L'*Agneûs*, habitant de l'Ardenne, est devenu pour les uns peut-être, pour le petit nombre, en tous cas, l'homme du pays des ânes, mais pour la grande masse du public qui n'y regarde pas de si près, l'*Agneûs* est devenu le paysan rustaud, l'être à peine civilisé qui habite l'Ardenne.

Le lecteur et le touriste intelligent qui connaît nos bons voisins, pourront juger de l'importance qu'il faut attacher à l'étymologie populaire du mot *Agneûs* et se diront qu'*Adneûs*, *Agneûs*, signifient simplement : habitants de l'Ardenne (1).

F. TISON.

(1) Nous avons constaté depuis, que dans la revue *Jadis* (avril 1908, p. 63) notre savant confrère, M. FELLER, donne la vraie signification du mot *Agneûs*.



MOUVEMENT WALLON

A l'Exposition de Charleroi — De grandes manifestations wallonnes, d'un haut caractère intellectuel, se préparent à l'occasion de l'Exposition régionale de Charleroi en 1911. Et il est d'une haute importance que tous les Wallons s'y intéressent puissamment.

A ce sujet, M. JULES DESTREE publie, dans l'*Art Moderne*, sous le titre significatif d'« Art Wallon », un article documenté qui rentre trop dans le cadre de nos études pour que nous hésitions à l'emprunter, dans ses parties essentielles, à notre éminent confrère bruxellois.

On verra, en le lisant, que *Wallonia* ne s'abusait point en affirmant qu'il n'y avait outrecuidance ni puérité à revendiquer nettement Constantin Meunier comme wallon — ce qu'elle a fait avant tout autre ; à protester contre l'annexion de Félicien Rops, et à reprendre définitivement aux Flamands, ces annexionnistes impénitents, Rogier de la Pasture et plusieurs autres de premier ordre ; en ajoutant enfin que le nombre de ceux-ci ne manquerait pas de s'accroître à mesure que la Wallonie prendrait meilleure conscience de ses intérêts de race et de ses droits élémentaires.

Précisément, M. JULES DESTREE fait à cet égard une énumération des plus instructives, en se bornant toutefois à l'ancien comté du Hainaut, mais en tenant compte que Charleroi est capitale du pays de Sambre-et-Meuse.

Sans avoir jamais été le centre d'une civilisation intense et rayonnante, le Hainaut ne fut point, ainsi qu'on le croit généralement, dénué de toute production d'art. On peut rappeler immédiatement les porcelaines de Tournay, les tapisseries d'Enghien et de Tournay, les dentelles de Valenciennes et de Binche, les orfèvreries de Mons, les grès de Bouffloux et, si l'on veut bien étendre notre région jusqu'à la Meuse, les dinanderies.

Nous avons eu, dès le moyen âge, des maîtres excellents, tel ce frère Hugo d'Oignies dont les œuvres sont admirables ; et un grand nombre de sculpteurs et miniaturistes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles sont des Wallons. Lors du grand siècle de la peinture : le XV^e, l'école de Tournay a une importance dont on se rend compte de jour en jour. C'est d'elle qu'est issu

le maître pathétique Roger de la Pasture, absorbé dans l'éclat de l'école flamande sous le nom de Roger Van der Weyden. On sait peu de chose de Robert Campin et de Jacques Daret de Tournay, de Simon Marmion de Valenciennes. Mais leurs noms suffisent à montrer la contribution des provinces du Sud à cette superbe école flamande du XV^e. Faut-il rapprocher d'eux le maître considérable, encore mystérieux : le Maître de Flémalle ? Tout permet de l'oser.

Au XIV^e siècle, lorsque triomphe définitivement Anvers, ce sont encore des maîtres wallons que nous trouvons à côté de Quentin Metsys. C'est Gossart de Maubeuge (Mabuse), c'est Henri de Bles, et Joachim Patenier apportant les premiers aspects du paysage moderne. C'est Nicolas Neuchatel, dit Lucidel, un des maîtres du portrait. A Mons, dans l'église Sainte-Waudru, un sculpteur de premier ordre, trop peu connu : Du Broeucq, a laissé des œuvres hautement intéressantes. Et, dans le Nord de la France, Belgambe de Douai serait aussi à rappeler.

Aux siècles suivants, la production artistique de nos régions est moindre, mais elle n'est pas nulle. Del Cour, le sculpteur liégeois, ne doit pas être oublié et nous pouvons citer un autre nom, prestigieux celui-là : Watteau de Valenciennes, inclus dans la gloire française comme Roger de la Pasture le fut dans la gloire flamande.

Au XIX^e siècle, Navez, de Charleroi, peignit des portraits remarquables dont on pourrait réunir une belle série, en grande partie inédite. Gallait, Hennebicq, Wiertz sont caractéristiques de leur temps et Fourmois, Boulenger et Baron continuent avec distinction la tradition du paysage wallon. Félicien Rops peut figurer au premier rang des graveurs de tous les temps.

Ces quelques noms auxquels viendront s'ajouter nombre d'autres, oubliés, ou ignorés en tant que Wallons, suffisent à montrer l'intérêt que pourrait présenter une exposition rétrospective.

Les morts ne doivent point, toutefois, nous faire oublier les vivants. A côté de l'exposition d'Art ancien, il y aura une exposition d'Art moderne. Nous avons pensé qu'elle pouvait avoir quelque originalité si elle s'inspirait, elle aussi, de la conception régionale qui a dicté l'exposition rétrospective. Dès lors le Salon, tout en restant accessible à tous les artistes belges, sera réservé de préférence à la Wallonie. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il suffira d'être né dans nos régions ou d'avoir évoqué un décor industriel pour y être admis ; la condition première est, avant tout, d'avoir du talent. Mais comme il faudra choisir, la place disponible n'étant pas illimitée, une raison de choix entre deux talents égaux sera cette relation avec la Wallonie, attestée soit par le lieu de naissance ou de résidence de l'auteur, soit par le sujet de l'œuvre, sa destination ou sa signification.

Il y aura donc, pour la première fois en Belgique, une Exposition d'Art wallon. Pour la première fois, on présentera officiellement, comme wallons, des artistes du passé que tous les musées, ou à peu près, à commencer par les musées belges, s'obstinent à présenter comme appartenant à l'Ecole flamande. Pour la première fois, des artistes modernes sont invités à affirmer, dans une exposition particulière, leurs origines wallonnes et le caractère wallon de leur art. C'est un événement capital.

Il ne sera pas le seul, ou plutôt, il ne se réduira pas à cela. On se propose d'organiser aussi à la même occasion un Congrès franco-wallon. « Rien de politique dans cette manifestation, écrit un des promoteurs. La *Brabançonne* sera à sa place au programme et « Vive la Belgique ! » répondra à « Vive la France ! ». Il ne s'agit pas du tout de transporter M. Fallières sur le trône des Cobourg. On peut même espérer que les différents partis oublieront un peu, ce jour-là, ce qui les divise, pour convenir dans une idée qui les rallie. La Wallonie n'a-t-elle pas le devoir d'apprendre à la France qu'elle existe, que Dinant, par exemple, ce n'est pas en Flandre, comme le croyait Hugo ; n'est-il pas, après cela, du devoir de la France de croire qu'il y a des artistes wallons, un art wallon ? Les Flamands n'hésitent pas à proclamer leurs attaches germaniques. Les pauvres Wallons ignorant leur orgueil français, entre la Flandre et l'Allemagne étrangères, resteront-ils enclos dans des murailles de Chine à s'étioler moralement ? *C'est un devoir dont tous les peuples commencent à se rendre compte : revendiquer ses origines, remonter aux sources, apprendre à se connaître dans sa race.* Les Allemands l'ont indiqué superbement. Mais, eux, ils en ont déduit le pan-germanisme. La France n'a pas inventé le pangallisme et *les Wallons ne seront pas de mauvais belges parce qu'ils auront pris meilleure conscience d'eux-mêmes.* »

C'est très adroitement écrit et sincèrement pensé. Et il nous est infiniment agréable de voir reproduire, sous la plume d'un journaliste éminent, les formules que WALLONIA s'est elle-même efforcée de dégager dès l'époque où, le « mouvement wallon » se réduisant encore à des revendications dialectales, on se singularisait à professer ici que le succès de l'anti-flamingantisme, loin de dépendre uniquement d'un mouvement économique, comme c'était l'opinion de certains novateurs, ne pourrait au contraire se décider qu'en raison de l'éveil d'une conscience « ethnique » chez la généralité de nos intellectuels.

Le moment est précisément arrivé. Alors que nos hommes politiques de tous les partis sont en train de s'émouvoir — avec quelque lenteur encore, — devant le devoir commun, la Wallonie intellectuelle, à l'exaspération brutale de ses ennemis, va opposer un geste de triomphante élégance.

C'est parfait.

O. C.



TABLE-INDEX

A

- Abbés liégeois, précepteurs à Vienne à la fin du XVIII^e siècle, par Paul BERGMANS, 172.
 Accent (l') du nouveau Roi, 24, 95, 173.
 Ad'neù, Agneù, 224, 389.
 Air composé par Grétry pour les serins, 270, 334.
 Albert I^{er}. roi des Belges, cité, 24, 26, 95, 173.
 Amoureux (les) de Bérismenil, légende, 159.
 Amulettes ; Buis bénit, 81. Clou de cirion, 174.
 ANGENOT, H. : Sommaire historial de Liège, 22. Lu pire dè bourdeù, à Stembert, 128.
Annales de la Société archéologique de Nivelles, c-r par E. FAIRON, 31.
 An (l') quarante, par Louis DARRAS, 241.
 Antoine le Guérisseur, par Hélène DEFRANCE, 345. L'Antoinisme, 349.
 Arschoot (d'), *Quelques vers* ; c-r par Hubert KRAINS, 140.
 Art ancien, chroniques, 103, 392.
 Assauts (les) de chant à Liège, par Pierre DELTAUVE, 360.
 Astronomie: le vin de la Comète, 30.
 Aviation (l') et les Wallons, 224, 333.

B

- BANNEUX, Louis : *Les Nutons de Menuheyd*, légende ardennaise, 105. *Les revenants de Bethaumont*, légende ardennaise, 157. *L'Ame des Humbles*, 1^{re} série, c-r par Jules FELLER, 185. *L'écorcheur d'arbres*, 210.
 Barbe : pourquoi les hommes en ont, 17.
 Belle (la) au bois s'éveille, 1 acte en vers par Oscar THIRY, 247.
 Berchmans, Oscar, sculpteur liégeois, cité, 230.
 BERGMANS, Paul : Abbés liégeois, précepteurs à Vienne à la fin du XVIII^e siècle, 172.
 Bibliographie, chronique, 336.
 Biographie : Philippe Rufer, 273.
 BLONDIAU, F., *Le triomphe de l'énergie morale* ; c-r par Fernand MALLIEUX, 62.
 BODY, Albin : *Couches privilégiées*, 57. *Parapet*, 332.
 Bonjour Riette, chanson et conte, V, 126 ; XVIII, 76.
 BOUMAL, Louis : *Poèmes en deuil*, c-r par Jules FELLER, 188. *La renaissance septentrionale au quatorzième siècle*, 193.
 BRADFER (capitaine) : *Napoléon en Wallonie*, 283.

2

Les noms des collaborateurs de ce tome sont seuls en PETITES CAPITALES.
 L'italique est réservée aux titres des ouvrages analysés.
 L'abréviation « c-r » signifie « compte rendu »

C

- Cadeaux aux époux jubilaires, 95.
Cafés littéraires, par Oscar THIRY, 189.
CARLIER, Arille : A propos d'une chanson inédite de Philippe Lagrange, 174. L'aviation et les Wallons, 224. Pasquète carolorégienne de 1739, à retrouver, 270. Les cloches dans la tradition populaire, 271.
Cent moins un, 99, 388.
Changelins, légendes, 108.
Chanoines et actrices au temps passé par Félix MAGNETTE, 164.
Chanson à retrouver : Voici l'alouette qui chante, 25, 133. Chansons de Noël, 103, 341. Pasquète carolorégienne de 1739 à retrouver, 270. Chanson inédite de Philippe Lagrange, 130, 174. Chanson contre Guillaume I^{er} de Hollande, 95, 175, 225.
Charretiers : pourquoi ils vont tous en paradis, 52.
CHAUVIN, Victor : Nanny Lambrecht, 5. Thomas Lamy, 27. Cité, 342.
Cloches (les) dans la tradition populaire, 29, 59, 97, 173, 271.
Closset, Joseph, *Table alphabétique des ouvrages littéraires wallons* ; c-r par Oscar GROJEAN, 336.
CLOSSON, Ernest. Cité, 103. Florimond van Duyse, 142. Musique wallonne, 341. *Vingt noëls anciens* ; c-r par C., 341. Le Maniquet, pièce lyrique en 3 actes, 363.
COLLETTE, François : La croix Ma-Djèrà, 98.
COLSON, Oscar : Les pourquoi, 16. Mariye èt Janquêt, conte populaire, 19. Chanson à retrouver, 25. Un vers de Defrecheux, 57. La polka, 59. Cent moins un, 99. Djan l'Nauji à Landelies, 110. La danse des Olivettes, 133, 236. Pour les Arbres, 145. Mosan ou Meusien, 272. Les jeux populaires des Fêtes paroissiales, 279. Légendes liégeoises de revenants, 354. A l'exposition de Charleroi, 392. Cité, 101, 103, 229, 361, 363.
Comète (le vin de la), 30.
Concours d'histoire liégeoise ouvert par le Cercle verviétois de Bruxelles, XIV, 343, 397 ; XV, 134 ; XVI, 111, 351 ; XVIII, 239. Concours historique ouvert par la Ville de Liège, 342.
Congrès (un) franco-wallon à Charleroi en 1911, 394.
Contes du Hainaut, par Jules LEMOINE, 76.
Coq (le) gaulois, 59, 98, 131, 225.
Couches privilégiées, 57.
Cocou, pourquoi il ne fait pas de nid, 54.
COURTOIS, L.-J. : Thomas Lamy, 27.
Croix (la) Ma-Djèrà, légende, IX, 234 ; XVIII, 98.
Cuisine populaire : les russes à la foire, 28. Cadeaux aux époux jubilaires, 95.
CUVELLIEZ, Nestor : Les cloches dans la tradition populaire, 97.

D

- Dames wallonnes au harem, 176.
Danse (la) des Olivettes, 133, 175, 226. La polka, 59, 332.
DARRAS, Louis : Un procès de sorcellerie à Mons en 1683, 65, 114. L'an quarante, 241. Le nombre fatal 4, 352.
DEBOUCK, D.-J., *Contes wallons* ; c-r par Oscar THIRY, 235.
DEFRANCE, Hélène : Chez Antoine le Guérisseur, 345.
DEFRECHEUX (Nicolas) : Sur un vers de lui, 57, 96, 172.
DELAITE, Julien : Mosan ou Meusien, 334.
DELATRE, Louis, *Le Pays wallon* ; c-r par Hubert KRAINS, 136.
DELTAVE, Pierre : Une société wallonne de musicologie, 101. La manifestation Ramoux, à Glons, 229. Les assauts de chant à Liège, 360.
DESTRÉE, Jules, cité, 392.
DEWERT, Jules : Les revenants, 79. Le coq gaulois, 98. A propos d'une chanson inédite de Philippe Lagrange, 174.

- Diabie et sorcellerie, 69.
Djan l' Nauji, à Landelies, coutume populaire, par O. C., 110.
Documents et notices, 22, 83, 162, 359.
Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, c-r par E. F., 185.
DONNAY, Auguste : Par les routes, la Pluie, 55 ; Paroles du vent, 220.
DOUMONT, Edmond : La Limodje, à Presles, coutume populaire, 109.
Doutrepoint, Auguste : *Les noëls wallons* ; c-r par le D^r DWELSHAUVERS, 103.
Drame (un) dans la Fagne, nouvelle par Nanny Lambrecht, trad. par L. JEANCLAIR, 7.
Droit : un procès de sorcellerie à Mons, 65, 114. Justice d'autrefois, 163.
DUYSE (VAN) Florimond, nécrologie par Ernest CLOSSON, 142.
DWELSHAUVERS (D^r), c-r des *Noëls wallons*, de Aug. Doutrepoint, 103. Vieux journaux, 130. Cité, 81, 101.
E
Eclair : origine légendaire, 331.
Ecorcheur (l') d'arbres, par Louis BANNEUX, 210.
Embrasser trois fois, 26, 97.
Endormeuse (l'), conte littéraire, par L. JEANCLAIR, 123.
ERNOTTE, Justin : le premier sucrier belge, 223.
Ethnographie, chronique, 136.
Exposition (à l') de Charleroi, 392.
F
Faire boire saint Vincent, 387.
FAIRON, Emile : Chronique historique, 31, 179.
Fassin, Arthur, cité, 128.
FELLER, Jules : Jean Stecher, 33. A propos d'une chanson inédite de Philippe Lagrange, 174. Chronique littéraire française, 185 ; wallonne, 236. Mosan ou Meusien, 334.
Femmes (les) wallonnes, ce qu'on en a dit, 387.
Fêtes (les) paroissiales : 109, 279.
Feu-follet, 154. Carrosse de feu, 355.
Février : pourquoi il n'a que vingt-huit jours, 16.
Fille (la) du roi de France, conte populaire, par Henri LEFORGEUR, 47.
Foulon et Aubert, *Contribution à l'histoire de la commune de Landelies et de sa filiale Goutroux* ; c-r par F., 64.
Français (le) langue auxiliaire internationale, 190.
G
Gens, Emile, *Récits et Esquisses d'après nature* ; c-r par Jules FELLER, 185.
Grenouilles : pourquoi celles de Behoute sont muettes, 53.
Grétry : Air composé par lui pour les serins, 270, 334.
GROJEAN, Oscar : Chronique bibliographique, 336.
Guérisseurs : formules, 217. Antoine le Guérisseur, 345. Le Maniquet, personnage de drame lyrique, 363. Guillaume I^{er} de Hollande, chanson contre lui, 95, 175, 225.
H
Hache à décrire, 271.
Hamal, Henri : Un manuscrit de lui, 83.
Hamal, Jean-Noël : Sur une œuvre de lui, 83.
Histoire chroniques, 31, 64, 179, 239, 342.
Histoire de la Wallonie. Voy. Concours.
Illustrations : Djan l' Nauji, à Presles, 111. Le mémorial Ramoux, à Glons, par Oscar Berchmans, 230. Chars de la manifestation Ramoux, 231, 232. Voy. portraits.
Industrie : le premier sucrier belge, 223. Industrie de la paille tressée et cousue, dans la vallée du Geer, 233.

Initiation des sorcières, 69.
 Intermédiaire wallon, 24, 57, 95, 128, 172, 223, 270, 331, 387.
 JACOB-DUCHESNE : Chanson contre Guillaume I^{er} de Hollande, 225.
 JEANCLAIR, L. : Traduction de : Un drame dans la Fagne, nouvelle de Nanny Lambrecht, 7. L'Endormeuse, conte littéraire, 123. Plus haut ! pièce en trois actes, 288.
 JENY, Lucien, et la légende wallonne de l'éclair, 331.
 Jeu des gailles, 29. Jeu de l'animal décapité, 284. Jeux populaires des Fêtes paroissiales, 279.
 Jongen, Léon, compositeur de musique, cité 341.
 JORISSENNE, G. : Sur une œuvre de Jean-Noël Hamal, 83. Un manuscrit de Henri Hamal, 85. Chanson contre Guillaume I^{er} de Hollande, 175. Cité, 101.
 Journaux anciens : La Gazette de Liège, 130.
 Justice d'autrefois, par le D^r Ferdinand THON, 163.

K

KRAINS, Hubert : Chronique littéraire, 136.
 Kurth, Godefroid, *La cité de Liège au moyen-âge*; c-r par Emile FAIRON, 179.

L

Lagrange, Philippe : Sur une chanson inédite, de lui, 130, 174.
 Lallemand, Alexis, *La lutte des Etats de Liège contre la maison de Bourgogne*, c-r par Félix MAGNETTE, 239.
 Lambrecht (Nanny), par Victor CHAUVIN, 5. Un drame dans la Fagne, nouvelle traduite par L. JEANCLAIR, 7.
 Lamy, Thomas, 27.
 LEFORGEUR, Henri : La fille du Roi de France, conte populaire, 47.
 Légende (la) wallonne de l'éclair et M. Lucien Jeny, 331.
 LEMOINE, Jules : Contes du Hainaut, 76.

LEQUARRÉ, Nicolas : Le vin de la Comète, 30. Cité, 229.
 Lettres françaises, chronique, 136, 185, 234.
 Lettres wallonnes, chronique, 236.
 LEURIDANT, Félicien : Masson, avocat nivellois, 96. Un prince wallon, le feld-maréchal prince de Ligne, 162. Trois anecdotes sur le prince de Ligne, 359.
 Ligne (de), feld-maréchal prince, wallon, 162.
 Littérature de chez nous : Par les Routes : La pluie, par Aug. DONNAY, 55. Pierrot en goguette, nouvelle par Paul MÉLOTTE, 89. L'endormeuse, conte par L. JEANCLAIR, 123. Le timbre-poste, nouvelle par Paul MÉLOTTE, 166. Par les routes : paroles du vent, par Aug. DONNAY, 220. La Belle au bois s'éveille, un acte en vers par Oscar THIRY, 247. Plus haut ! pièce en 3 actes par L. JEANCLAIR; 288. Le maniquet, pièce lyrique en 3 actes par Ernest CLOSSON, 363.
 Limodje (la), à Presles, coutume populaire, par Edmont DOUMONT, 109.
 Loiseau, Louis : Pourquoi Février n'a que vingt-huit jours, 16.
 Lumerotes (les), croy. du pays de Thuin, par Rosa THIRY, 154.

M

Magie des sorcières, 69 ss.
 MAGNETTE, Félix : Chroniques historiques, 183, 239. Chanoines et actrices au temps passé, 164.
 MAGNETTE, Paul : Philippe Rufer, étude biographique et critique, 273.
 MALLIEUX, Fernand : chronique, 62. Mosan ou Meusien, 172.
 Manifestation (la) Ramoux, à Glons, 229.
 Maniquet (le), pièce lyrique en 3 actes, par Ernest CLOSSON, 363.
 MARÉCHAL, Alphonse : sur un vers de Defrecheux, 96. Une chanson inédite de Philippe Lagrange, 130.

Mariye et Janquêt, conte populaire, par Oscar COLSON, 19.
 Masson, avocat nivellois, 25, 96.
 MATTHIEU, Ernest : Les cloches dans la tradition populaire, 29. Cadeaux aux époux jubilaires, 25.
 Maubeuge, Lucien, *Tchansons di m'viyèdje*; c-r par Jules FELLER, 236.
 MÉLOTTE, Paul : Pierrot en goguette, nouvelle, 89. Le timbre-poste, nouvelle, 166.
 Messe (la) posthume, légendes, XVII, 18; XVIII, 79.
 Messes de ratrotag, 68.
 Météorologie : légende wallonne de l'éclair, 331.
 MOCKEL, Albert : Mosan ou Meusien, 334.
 MORTIER, Adolphe : Les Pourquoi, 53.
 Mosan ou Meusien, 172, 272, 334.
 Mouvement wallon, chroniques, 101, 141, 392.
 Musique, chroniques, 103, 341.

N

Nains légendaires, 105.
 Napoléon en Wallonie, 223.
 Nécrologie : Florimond van Duyse, par Ernest CLOSSON, 142.
 Ned, Edouard, *Le type wallon dans la littérature*; c-r par Oscar THIRY, 234.
 Noces jubilaires : cadeaux aux époux, 95.
 Noël, chansons, 103, 341.
 Nombres : cent moins un, 99, 388. L'an quarante, par Louis DARRAS, 241. Le nombre fatal 4, par Louis DARRAS, 352.
 Nutons (les) de Menuheyd, par Louis BANNEUX, 105.

O

Olivettes (la danse des), 133, 175, 226.
 Opéra sur un texte wallon, 224.
 Olyff, Frans, cité, 229.

P

PAQURS : Le clou de cirion, 174.

Par les routes, pages littéraires, par Auguste DONNAY, 55, 220.
 PARMENTIER, Edouard : Voici l'alouette qui chante, chanson populaire, 132.
 Pasquète carolorégienne de 1739, à retrouver, 270.
 Patriotisme, chronique, 227.
 Peineuse (la) messe, légendes, 79.
 PICARD, Edmond : Cent moins un, 388.
 PIETKIN, Nicolas : La danse des Olivettes, 175.
 Pire (lu) dè bouardeu à Stembert, 128, 272, 332.
 Plus haut ! pièce en 3 actes, par L. JEANCLAIR, 288.
 Polka (la) 59, 332.
 Portraits : Jean Stecher d'après photographie, 35; d'après croquis, 39. Philippe Rufer, 275.
 Pour les Arbres, discours par O. COLSON, 145.
 Pourquoi (les), contes populaires, 16, 52.
 Prince (un) wallon, le feld-maréchal prince de Ligne, par Félicien LEURIDANT, 162.
 Procès (un) de sorcellerie à Mons en 1683, par Louis DARRAS, 65, 114.
 Programme de Wallonia, 4.
 Pro Wallonia, 192.
 Protestation de WALLONIA, 227.

R

Ramoux, Gilles : Manifestation commémorative de sa mémoire, biographie, 229.
 RANDAXHE, Sébastien : Les cloches dans la tradition populaire, 59, 173.
 Renaissance (la) septentrionale au quatorzième siècle, par Louis BOUMAL, 193.
 Revenants (les), croyances et légendes : par Jules DEWERT, 79. Par Louis BANNEUX, 157. Par Oscar COLSON, 354.
 Rufer, Philippe, étude biographique et critique par Paul MAGNETTE, 273.
 Russes (les) à la foire, 28.

S

- Sabbat, 71-s.
 Saint Vincent, 387.
 Sage, Henry, *Une république de trois mois*; c-r par Félix MAGNETTE, 183.
 Société archéologique de Nivelles, *Annales*, c-r par Emile FAIRON, 31.
 Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, *Documents et rapports*; c-r par E. F., 185.
 Société (une) wallonne de musicologie, par Pierre DELTAWÉ, 101.
 Sommaire historial de Liège, par H. ANGENOT, 22.
 Sorcellerie : Un procès à Mons en 1683, par Louis DARRAS, 65, 114. Le gobelet d'argent des sorcières, 174.
 Sortilèges, 73.
 Stecher (Jean), par Jules FELLER, 33.
 Sucrier (le premier) belge, par Justin ERNOTTE, 223.

T

- TIHON, Ferdinand : Justice d'autrefois, 163. Lu pire dè bourdeu à Stembert, 272. Ad'neu ou Àgneu, 389.
 Thaumaturge. Voy. Guérisseur.
 Théâtre littéraire : La Belle au bois s'éveille, un acte en vers, par Oscar THIRY, 247. Plus haut !, pièce en 3 actes par L. JEANCLAIR, 288. Le Maniquet, pièce lyrique en 3 actes par Ernest CLOSSON, 363.

- THIRY, Oscar : Cafés littéraires, 189. La Belle au bois s'éveille, un acte en vers, 247.
 THIRY, Rosa : Les lumerotes, 154. Un vers de Defrecheux, 172.

U

- Université (une) à Tournai, 141.

V

- VANDEREUSE, Jules : Les cloches dans la tradition populaire, 97. Le coq gaulois, 225.
 VANHAY, Emile : Chanson contre Guillaume I de Hollande, 95. Varia, chroniques, 62, 183.
 Vers (un) de Defrecheux, 57, 96, 172.
 Vieux journaux, par le Dr DWELSHAUVERS, 130.
 Vincent (saint), 387.
 Voici l'alouette qui chante, chanson à retrouver, 25, 132.
 Vin (le) de la Comète, 30.

W

- Wallon (le type) dans la littérature, 234. Exposition d'art wallon à Charleroi en 1911, 388.
 Wallonie, 26. *Le pays wallon*, par Hubert KRAINS, 137. Wallonie et Wallons, 162, 388.
 Wallons aviateurs, 224, 333.
 Wallonia, programme, 4. Pro Wallonia, 192. Protestation, 227.
 WILLAME, Georges : Masson, avocat nivellois, 25.
 WUILLE, Pierre : Le Coq gaulois, 58.